

LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE

BULLETIN MUNICIPAL 2024

PRINTEMPS

2024

Numéro 15



Le mot du Maire

Le Conseil Municipal, le personnel communal et moi-même, vous souhaitent, à travers ce petit mot, une très belle année 2024 !

Vous avez pu voir dans les villages les plus importants, depuis quelques jours, des composteurs mis à la disposition des habitants pour compléter le tri et alléger nos poubelles. Vous trouverez dans ce bulletin toutes les informations pour effectuer ce tri, avec ses bonnes pratiques. Je tiens à rappeler aux indécis qui prennent soin de mettre à côté des poubelles leurs cartons, électroménager, palettes et autres, qu'il existe deux déchetteries sur notre territoire et que le dépôt sauvage est répréhensible ! Je rappelle qu'il est interdit de jeter les vieux barbelés, ficelles et autres dans les fossés. Merci pour l'épaveuse et le chauffeur ! Il a été mis en place une aire de broyage pour tous les branchages et un stockage ferraille, sur la plateforme du local communal.

D'autre part, il nous a été rapporté à plusieurs reprises, et dans plusieurs secteurs, des attaques de chiens mordeurs ou très agressifs, des divagations excessives qui occasionnent des désagréments ! Nous sommes en zone rurale, c'est un fait, mais nous sommes responsables de nos animaux !

Il en est de même pour la libre circulation dans les rues, qui doivent rester dégagées, laissant libre accès aux riverains. Le stockage ou parking permanent est interdit sur la voie publique/
La liberté des uns s'arrête ou commence celle des autres...

Une première tranche de travaux va débuter dès ce printemps, Rue Derrière l'Eglise, Chemin des Abros, Chemin du Moulin de Laval. Une seconde tranche est prévue suivant l'attribution des subventions. L'entretien courant de la voirie va se poursuivre avec le rebouchage des « nids de poule ».

Les différents travaux sur la mise aux normes du réseau d'eau sont terminés.

A toutes et tous excellente année et prompt rétablissement à tous nos malades !



L'équipe Municipale

Monsieur le Maire, Laurent DABERT (Laval) est entouré de deux Adjointes :

- Madame Laura BRONNIMANN (Mareuge), 1ère Adjointe
- Monsieur Jean-Baptiste BELLOT (Cluchat), Second Adjoint.

Monsieur le Maire et ses Adjointes reçoivent à la Mairie, sur rendez-vous au 04.73.88.63.30.

Les autres membres du Conseil Municipal sont :

- Sandrine BERGOGNE (Mareuge)
- Christophe GOMINARD (Fontmarcel)
- Elisabeth CHAUBY (le Bourg)
- Marie-France GUIEZE (Saignes)
- Franck DACKO (Ludières)
- Jérémie MAISONROUGE (Saignes)
- Bernard VANTALON (Monne)

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 14h00 à 17h30
Jeudi : 9h30 à 12h30
Vendredi : 9h30 à 12h30



04.73.88.63.30



mairie.vernet.stmarg@wanadoo.fr



Location Salle des Fêtes

- Documents à fournir :
- Attestation d'assurance de responsabilité civile
 - Contrat de location à remplir en Mairie
 - Caution de 300,00 € pour le matériel
 - Caution 150,00 € pour le ménage
 - Chèque de location

		Location à la ½ journée	Location à la semaine
Pour les habitants de la commune	80,00€	40,00€	80,00€ (+20,00€ de chauffage en hiver)
Hors commune	150,00€	80,00€	280,00€ (+20,00€ de chauffage en hiver)

Cimetière

- Concession de 30 ans :
- Concession de 2.5 m² : **150,00 €**
 - Concession de 5 m² : **300,00€**
- Concession de 50 ans :
- Concession de 2.5 m² : **200,00 €**
 - Concession de 5 m² : **400,00 €**
- Columbarium :
- Concession de 30 ans : **700,00 €** (emplacement pour 1 ou 2 urnes)
- « Le Jardin du Souvenir » :
- Dispersion des cendres : **100,00 €**

Médiathèque

Située dans la cour de l'école, la bibliothèque de la Commune et ses bénévoles, toujours motivées et accueillantes, vous guideront dans vos choix et vous proposeront de nombreuses animations tout au long de l'année !

Horaires d'ouverture :

- Mardi : 16h30 à 17h30
- Dimanche : 10h00 à 12h00

POUR RESTER INFORMÉS, TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION !



Panneau Pocket n°1 en France

Les informations et alertes de votre Commune sont sur PanneauPocket

Soyez les premiers informés en téléchargeant gratuitement l'application

Scannez-moi

Retrouvez-nous également sur notre site internet :

<http://www.levernet-sainte-marquerite.fr/>

**ELU RURAL
— RELAIS —
DE L'EGALITE**

Violences intrafamiliales

L'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) a lancé une action « Elus Rural Relais de l'Égalité » (ERRE) qui s'inscrit dans la lutte contre les violences intrafamiliales.

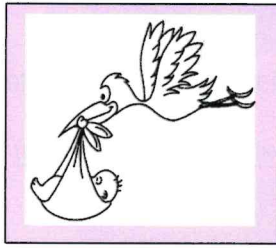
ERRE cherche à mettre à profit la place essentielle des élus ruraux du fait de leur proximité avec leurs concitoyens et de leur présence au plus près du terrain pour lutter contre ce fléau de 50% des féminicides en milieu rural.

Le Conseil Municipal a désigné Madame Sandrine BERGOGNE comme Elue Rurale Relais de l'Égalité. Ses missions sont les suivantes :

- Bénéficier d'une formation initiale qui facilitera sa mission. Cette formation a été conçue en partenariat avec des experts en victimologie et détaille l'accueil de la parole, l'évaluation du danger et l'orientation de la victime vers une prise en charge ;
- Mettre tout en œuvre pour entrer en relation avec des structures adaptées et y accompagner les victimes des violences intrafamiliales ;
- Impulser des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics.

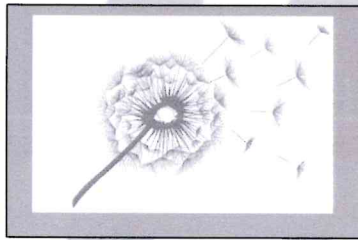
En cas de besoin, vous pouvez joindre Sandrine BERGOGNE au 06.40.38.16.70 ou par mail sandrine.bergogne@gmail.com

ETAT CIVIL



NAISSANCES

- Marlow ANGLARET, né le 15 février 2023 à Clermont-Ferrand
- Maloé CARBOLET, née le 02 mai 2023 à Beaumont
- Nathéo WEBER, né le 23 octobre 2023 à Clermont-Ferrand
- Arthur BELLOT, né le 13 décembre 2023 à Beaumont



DECES

- Marguerite TERRASSE, décédée le 11 mars 2023 au Vernet-Sainte-Marguerite
- Christian RIGAUD, décédé le 18 mars 2023 au Vernet-Sainte-Marguerite
- Jean-Marie DUBOIS, décédé le 04 juin 2023 au Vernet-Sainte-Marguerite
- Dominique ROBERT, décédé le 25 novembre 2023 à Clermont-Ferrand
- Léon SERVIER, décédé le 22 décembre 2023 à Clermont-Ferrand



MARIAGE

- Christophe GOMINARD et Sandrine LAFFONT, le 10 juin 2023



TRI A LA SOURCE DES BIODÉCHETS : VOUS ÊTES PRÊTS ? COMPOSTEZ !

L'obligation de tri à la source des biodéchets est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Objectif : ne plus mettre les déchets de table et de cuisine dans la poubelle d'ordures ménagères, mais les transformer en compost !

Si vous n'avez pas encore votre composteur, vous pouvez le commander **gratuitement** en ligne sur www.valtom63.fr Si vous ne pouvez pas utiliser l'outil informatique, des bons de commande sont mis à votre disposition en mairie.

La remise du composteur individuel est accompagnée d'une brève formation sur les gestes du compostage auprès des agents de prévention du SICTOM des Couzes.

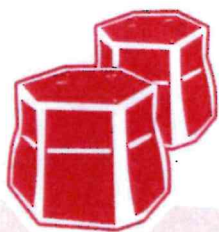
Afin que vous puissiez récupérer votre composteur individuel sans vous déplacer au SICTOM, des sessions de distribution sont organisées sur le territoire ! Seul impératif : qu'au moins 10 administrés soient intéressés ! Merci donc de vous faire connaître en mairie afin d'organiser cette session en collaboration avec le SICTOM !

Si vous n'avez pas de jardin, vous pouvez utiliser **les composteurs partagés**, qui ont été installés dans chaque village. **Des seaux de collecte, destinés à déposer vos déchets de cuisine dans les composteurs, sont disponibles gratuitement en mairie !**

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du SICTOM des Couzes au 04.73.96.77.75

Le compostage partagé

C'est possible !



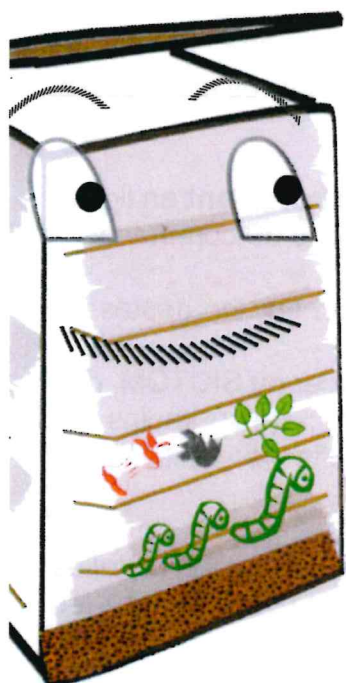
Des composteurs ont été installés dans votre quartier

Vous pourrez y déposer vos déchets de cuisine (consigne de tri au dos) et apportez un peu de broyat (ou de feuilles mortes) disponible sur place. Les référents du site vérifieront régulièrement l'état des composts et assureront l'entretien du site

Composter ses déchets de cuisine, c'est 40Kg de déchets en moins/Hab/an



C'est un geste écologique qui permet de réduire la pollution et les coûts générés par le transport et le traitement des déchets. C'est aussi un amendement riche et naturel pour les sols et les végétaux.



Le compost obtenu

Il sera mis à la disposition des participants pour leur usage personnel

(engrais naturel pour le jardin, les plantes d'intérieures ou les jardinières).

Vous souhaitez composter vos déchets de cuisine ?

Prenez contact avec votre mairie pour obtenir les coordonnées des référents du site.

Ils vous fourniront un seau de collecte destiné à déposer vos déchets de cuisine dans les composteurs, ainsi que des informations complémentaires sur cette pratique.

Que peut-on composter ?



Je digère

- Epluchures de légumes et de fruits
- Fruits et légumes abîmés
- Coquilles d'œufs broyées
- Fleurs fanées, feuilles mortes, plantes d'intérieur sans la motte de terre
- Sachets de thé, marc de café avec filtre
- Riz, pâtes, etc.



Je ne digère pas

- Viande, poisson, restes de fruits de mer, os et arrêtes
- Tissus synthétiques
- Corps gras : huiles et plats en sauces
- Excréments d'animaux
- Racines et mottes de terre
- Végétaux traités
- Matériaux non dégradables : verre, plastique, métal
- Litière minérale et synthétique

Les erreurs à éviter



Poisson et restes de fruits de mer



Os et restes de viandes



Emballages



Mottes de terre



Produits laitiers



Pain

1

Vider le seau dans le composteur



2

Mélanger avec l'outil



3

Recouvrir avec le broyat
(ou les feuilles mortes)



Quand vous fermez le composteur, vous ne devez plus voir de déchets en surface.

Plus d'informations sur : www.valtom63.fr

TRAVAUX - DIVERS

Réseau d'eau

Tout le réseau a été équipé de vannes de sectionnement et de compteurs, ce qui va permettre de faciliter les recherches de fuites.

Voirie

Le Conseil Municipal a décidé d'effectuer au printemps 2024 une tranche de travaux de voirie communale qui comprend :

PROGRAMME 2023-2024	MONTANT H.T.
VC les Abros	30 696.00 €
Rue Derrière l'Eglise	51 586.00 €
Chemin du Moulin de Laval	5 870.40 €
TOTAL	88 152.40 €

Il a été décidé de programmer pour l'automne 2024 ou le printemps 2025 les travaux suivants :

PROGRAMME 2024-2025	MONTANT H.T.
Chemin de Fontmarcel	15 675.00 €
Chemin de Cluchat	14 375.00 €
Chemin du Moulin de Laval Bas	10 075.00 €
Chemin du Puy	17 325.00 €
Chemin de Laval	10 415.00 €
TOTAL	67 865.00 €

ENQUÊTE PUBLIQUE - ASSAINISSEMENT

Une enquête publique s'est déroulée du 05 juin au 19 juin 2023. Le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable à l'élaboration du plan de zonage tel que présenté lors de cette enquête, à savoir :

- Saignes : déclassement en Assainissement Individuel
- Fontmarcel : déclassement en Assainissement Individuel
- Ludières : déclassement en Assainissement Individuel

MAISONS

FRANCE SERVICES

DANS LE SANCY

BESSE



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Coordonnées :
Communauté de Communes du Massif du Sancy – Espace
France Services de Besse
Le Relais Sancy
13 Rue Notre-Dame
63610 BESSE ET SAINT-ANASTAISE

- Contact :
04.73.83.91.36
efs.besse@cc-massifdusancy.fr
www.lerelais-sancy.org

- Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi : 8h30 – 12h00 & 13h30 – 17h00
Et vendredi : 8h30 – 12h00 & 13h30 – 16h00

- Coordonnées :
1 Rue Côte-Boissy
63240 LE MONT-DORE

- Contact :
06.47.70.91.30
contact@lerelais-sancy.org

- Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi et jeudi : 8h30 – 12h30 & 13h30 – 17h30
Mercredi et vendredi : 8h30 – 12h30

LE MONT-DORE

ROCHEFORT-MONTAGNE

- Coordonnées :
12 Route de Bordas
63210 ROCHEFORT-MONTAGNE

- Contact :
04.73.65.89.50
07.61.29.47.45
mds.rochefort-sancy@puy-de-dome.fr

- Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h30 & 13h30 – 17h00

N'hésitez pas à pousser la porte d'un espace France Services, pour vous faire aider dans vos démarches administratives. Les animatrices vous accueillent, de préférence sur rendez-vous, pour :

+ Vous permettre de trouver des réponses à vos questions concernant les démarches administratives de votre vie quotidienne : santé, logement, justice, formation, emploi, retraite, finances publiques, handicap, action sociale, mobilité, etc...

+ Faciliter votre mise en relation avec un partenaire ou un service du Conseil Départemental : CPAM, CAF, CARSAT, Finances Publiques, Pôle Emploi, Mission Locale, ADIL, MDPH, etc...

+ Vous aider à réaliser certaines démarches administratives et numériques : actualisation Pôle Emploi, ouverture d'un compte AMELI, demande d'aide au logement, etc...

+
Tous les mois, sur l'application Panneau Pocket, retrouvez les permanences des partenaires de vos France Services et les ateliers proposés.

N'oubliez pas que des navettes gratuites sont mises en place pour vous rendre dans les Espaces France Services !



**Réservation
par téléphone**

Le Mont-Dore :
04 73 65 24 48

Besse :
04 73 83 91 36



RECENSEMENT



Bientôt 16 ans ? Pense **« RECENSEMENT ! »**
C'est obligatoire

Le recensement est obligatoire pour tous les Français entre la date du seizième anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans. Pour accomplir cette démarche, vous devez vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité, d'un justificatif de domicile des parents chez lesquels vous résidez et du livret de famille.

Pour quoi faire ?

Participer à la Journée Défense et Citoyenneté



Et pouvoir ensuite :

- + S'inscrire aux examens (CAP, BEP, Baccalauréat, etc.)
- + Passer le permis de conduire
- + S'inscrire aux concours d'État
- + Être inscrit automatiquement sur les listes électorales

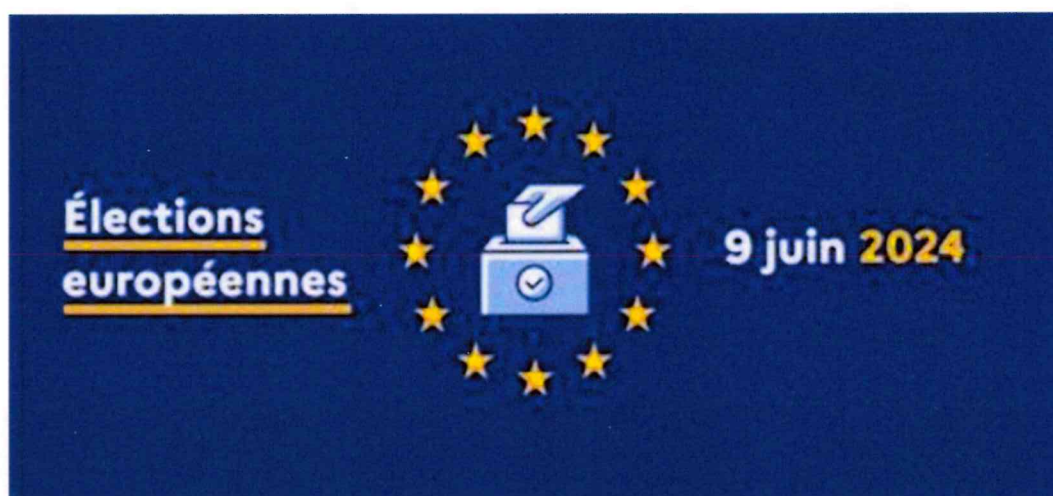
COMMENT ?



En mairie ou en ligne

Une question ? service-public.fr ou au 09 70 84 51 51 (n° gratuit)

RAPPEL



Les élections Européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

Les élections européennes ont lieu tous les cinq ans, entre le jeudi et le dimanche d'une période de référence déterminée par les États Membres. Les prochaines élections européennes auront lieu entre le 6 et le juin 2024 dans toute l'Union Européenne. Pour la France, elles se tiendront le 9 juin. Ces élections permettent aux citoyens Européens d'élire les représentants au Parlement Européen, ou Eurodéputés, au suffrage universel direct à un tour, pour un mandat de cinq ans renouvelable. Les Français éliront leurs 81 députés Européens.

Les inscriptions sur la liste électorale pour pouvoir participer aux Elections Européennes sont possibles

jusqu'au vendredi 03 mai 2024 !



Petit mot des Conscrits du Vernet



Comme chaque année, c'est avec plaisir que les jeunes du Vernet animent la Commune.

Vous pourrez les retrouver lors des différents bals : celui d'Avril pour animer votre printemps et celui d'Hiver pour fêter Noël.

En juillet, c'est avec joie que la Fête Patronale saura vous proposer des soirées dansantes et activités pour tout âge : jeux gonflables pour enfants, des lots à gagner, snack et buvette !

Sans oublier la période des Aubades, où les jeunes du Vernet viendront à votre rencontre. Afin d'égayer votre journée, les Conscrits déambuleront dans leur traditionnel char décoré par leurs soins, accompagnés de l'incontournable « marquisette », ainsi que leurs chansons qui mettront l'ambiance dans les villages de la Commune !



Les Bonnes Adresses...

LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE

Les Gîtes

- Gîte Madeleine – 4 places – 06.71.93.94.06
- La Maissonette – 5 places – 06.88.16.22.83
- Gîte Rural Pierre SERVIER – 4 places – 04.73.88.62.17 / 06.61.76.57.32
- Gîte Lou Baurio – 4 places – 06.60.54.95.98
- Gîte d'étape et de séjour « Le Marguerite » - 24 places – 06.60.54.95.98
- Gîte Rural Bernard COURIOL – 8 places – 04.63.79.79.35
- Le Gîte des Massifs – 6 places – 07.70.02.79.24

LUDIÈRES

Entreprise

DACKO Franck – Travaux agricoles – 04.73.88.62.11

Les Entreprises

CYNOFORM – Centre de formation Canin – 06.28.58.31.34

DEMELO-PAIES – Service bureautique et administration – 06.87.29.32.01 / 09.51.40.91.95

SOS PIANOS – Accord, entretien et réparation de pianos – 06.13.39.33.01

SARL EMPIS – Serrurerie Métallerie – 04.73.88.65.11

FAB SOUDURE – Acier, inox, Alu, Titane

ETS SERVIER SARL – Charpentier, Couvreur, Zingueur –

FONTMARCEL

- Gîte « Chez Cousteix » - 6 places – 07.87.45.12.02 / 06.62.14.16.63
- Gîte Rural DUSSOPT Gérard – 4 places – 04.73.88.48.48

Gîtes

- Gîte « La Grange des Près Blancs » - 8 places – 04.73.88.65.38
- Gîte « La Maison chez Nerot » - 8 places – 04.73.88.64.99

Les Bonnes Adresses...



Les Gîtes

- Gîte Chalet de la Barrère – 4 places – 06.77.07.84.31
- Gîte Rural Sandrine BERGOGNE – 4 places – 04.73.88.65.29
- Le Nid de la Monne – 2 places – 06.63.00.47.88

Les Artisans

ARNAUD Eric – Maintenance, dépannage hydraulique
Mareuge – 04.73.88.63.19

AU FIL DE LA MONNE – Confection mohair
Mareuge – 06.63.00.47.48

VALENTIN Antoine – Multiservices
Mareuge – 06.85.59.32.27

L'atelier NATURES D'ARGILES ET DE GRES – Atelier de modelage d'argile et de grés
Mareuge – 06.26.69.36.01

La Buvette du Sancy

Robin BUREAU – auto-entrepreneur multiservices
Mareuge – 07.49.11.07.08

Les Bonnes Adresses...

Les Artisans, suite...

MAREUGE

L'atelier NATURES D'ARGILES ET DE GRES situé à Mareuge, est un Atelier de modelage de l'Argile et du Grès. L'Atelier, ouvert en Mai 2021, propose des cours

- pour les Enfants le mercredi et le samedi
- pour les Adultes le mardi soir et le vendredi après-midi.

Pendant les vacances scolaires, l'Atelier propose des Ateliers à thème pour les Enfants. N'hésitez pas à venir vous amuser en famille et développer votre créativité !

Ouvert toute l'année : 06.26.69.36.01 / nagsculptures@gmail.com

- Mardi : 14h30 - 20h
- Mercredi et Samedi : 10h - 12h et 14h30 - 17h30
- Jeudi et Vendredi : 14h30 - 18h



Au cours de sa troisième saison, la **Buvette du Sancy** a trouvé sa vitesse de croisière, entre ses diverses animations et ateliers, ses formules de restauration, et ses rendez-vous incontournables (les tournois, les petites randos du dimanche, Mareuge en notes...)

Pour la saison 2024, de nombreux projets sont déjà à l'étude, qui seront présentés lors de l'Assemblée Générale des adhérents de l'association le vendredi 26 avril. La buvette ouvrira ses portes dès le premier week-end de juin.

Le bureau et l'équipe des bénévoles vous y attendront avec plaisir.

D'ici là, il ne faut pas hésiter à faire part de vos idées, vos souhaits ou vos attentes

04.73.88.63.37 ou 07.87.74.38.91 ou sur labuvettedusancy@gmail.com

A bientôt !!



Au fil de la Monne
Création de vêtements en Mohair



La Boutique **Au Fil de la Monne** fêtera cette année ses 14 ans d'activité ! Je vous propose toute l'année des articles en Mohair (pulls, écharpes, bonnets, chaussettes, plaids et pelotes pur Mohair dans une vingtaine de couleurs différentes). Ma petite entreprise se développant, l'élevage ne se tient plus à Mareuge, un éleveur s'occupe des biquettes afin que je puisse développer entre autres le e-commerce. C'est donc une nouvelle aventure mais je vous donne toujours rendez-vous à Mareuge les jeudis de 14h à 18h et sur demande. Pour visiter la Boutique et faire vos achats en ligne c'est ici www.aufildelamonne.fr

Les Bonnes Adresses...

SAIGNES

- Gîte « Chez Piochon » - 4 places - 06.62.30.66.69 / 04.73.78.16.60
- Gîte Rural Myriam GOUTAY - 6 places - 06.25.52.80.88
- Gîte « Les Prés Noirs » - 4 places - 06.62.30.66.69 - 04.73.78.16.60

Gîte Rural Jean-Louis BUXEROL - 13 places - 04.73.88.53.42

CLUCHAT

SOLIGNAT

Gîte Rural Béatrice CHANDEZON - 4 places - 04.73.88.53.42

MOULIN DE MONNE

Gîte Rural Alain ARVIS - 2 places - 04.73.88.66.93

LE MOULIN DE LAVAL

FERME DE LAVAL -
Vente de Saint-Nectaire Fermiers
04.73.88.68.69

Nouvelle distribution de graines sauvages locales



Depuis 7 ans, le SMVVA invite les habitants du territoire à participer au zéro pesticide dans nos communes en distribuant gratuitement des sachets de graines. Une nouvelle distribution est organisée en 2024.

Les sachets 2024 sont disponibles en mairie

Le message est simple :

"Au lieu de désherber, semez des fleurs sauvages locales

en pieds de murs sur l'espace public"

Au printemps 2024, **28 espèces** de plantes sauvages locales sont à l'honneur pour les sachets : **Nielle des blés, Moutarde des champs, Sauge des prés, Matricaire inodore, Sainfoin cultivé, Trèfle Molinier, Jouet du vent, Grand coquelicot, Buplèvre à feuilles rondes, Miroir de Vénus, Aigremoine eupatoire, Silène à bouquet, Chicorée sauvage, Brome des champs, Silène visqueux, Bleuet des moissons, Chardon Marie, Millepertuis perforé, Origan commun, Peucedan d'Alsace, Mauve Sylvestre, Renoncule des champs, Dauphinelle consoude, Mélisque ciliée, Bifora radians, Ancolie commune, Stellaire holostée, Campanule à feuilles de pêcheur et Laitue effilée.**

Ces graines sont produites, récoltées, triées et mises en sachets à l'[ESAT* des Cardamines à Veyre Monton](#).

Des mélanges sont également mis à disposition. Ces mélanges ont été réfléchis esthétiquement et expérimentés avant d'être proposés.

Les sachets seront disponibles pour les habitants dans les mairies du territoire participantes à l'opération d'ici mi-mars.

* ESAT : Etablissement de Service d'Aide par le Travail

Quelques rappels du « Bien vivre ensemble »

1. TRI:

Le tri
se simplifie,
100%
des papiers et
des emballages
vont dans le
bac jaune.

Nous vous rappelons que les « Point Propre » de la Commune
ne sont pas des décharges !

Merci de ne pas y déposer vos déchets encombrants... Pour cela, vous pouvez vous rendre à la déchetterie de Besse ou Montaigut. Les dépôts illégaux de déchets ont de multiples et directs impacts, autant sur la qualité de vie des habitants (dégradation des paysages et du cadre de vie, sources de nuisances pour le voisinage) que sur l'environnement public (pollution des sols, de l'air, des cours d'eau et des nappes phréatiques). Le Maire rappelle que des amendes peuvent être distribuées aux usagers peu scrupuleux (Art. R.632-1 du Code Pénal ; Art. L 2212-2-1 et L.212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ET MES AUTRES DÉCHETS ?



Dans le bac gris
En sac fermé : les déchets d'hygiène (mouchoirs, lingettes, coton-tige, cotons, couches, protections hygiéniques...), les petits objets en plastiques (stylo, rasoir, brosse à dents...), la vaisselle cassée, la literie du chat, les sacs aspirateurs, les balayures...

Dans la colonne à verre
En vrac : les bouteilles, pots et bocaux en verre (bouchons et couvercles à déposer dans le bac jaune).

Dans le composteur ou bac de déchets organiques
Les déchets alimentaires et les petits déchets de jardin (feuilles mortes, brindilles et tailles de haies broyées)

En déchèterie
Les encombrants, les gros cartons, les déchets mobiliers (les vieux meubles, les matelas), l'électroménager, les gravats, le bois, la ferraille, les textiles (linge et chaussures), les déchets de jardin (souches d'arbres, taille, tonte, feuilles, branches), les déchets dangereux (peintures, solvants), les casseroles, les jouets hors d'usage, les piles, les ampoules, les batteries, les radiographies médicales...

Les déchèteries du SICTOM des Couzes :

Déchèterie de Besse RD978 Chilosa - 63610 BESSE Lundi : 9 ^h - 12 ^h 13 ^h - 17 ^h Mar, merc, vend, sam : 9 ^h - 12 ^h 14 ^h - 18 ^h Fermé le Jeudi Tel : 04.73.79.53.16	Déchèterie de Montaigut-le-Blanc Route de Reignat - 63320 MONTAIGUT LE BLANC Du mardi au samedi : 9 ^h - 12 ^h 14 ^h - 18 ^h Fermé le Lundi Tel : 04.73.96.72.11
--	--

2. ASSAINISSEMENT :

Le fonctionnement correct des stations d'épuration dépend de la qualité des eaux usées et du bon fonctionnement des différents ouvrages de traitement.

Les agents retrouvent trop souvent des objets qui empêchent ce bon fonctionnement : protections périodiques, masques, lingettes, serpillères, coton-tige et même des couches bébé...

Nous tenons à vous rappeler qu'il est **STRICTEMENT INTERDIT** de jeter ces déchets dans les WC, qui ne sont pas des poubelles !

Pensez au travail des agents qui entretiennent les stations et aux frais que peut engendrer la dégradation des champs d'épandage des stations.



3. DIVAGATION DES CHIENS :



Dernièrement, nous avons reçu plusieurs plaintes en Mairie de la part de promeneurs ou cyclistes qui se sont fait attaquer et mordre par des chiens divaguant dans les rues de nos villages. **Nous vous rappelons que l'Article R.622.2 du Code Pénal punit les propriétaires de chiens divaguant et représentant un danger pour autrui** (amende prévue pour les contraventions de 2^{ème} classe)

Merci donc de veiller à ce que les randonneurs puissent profiter de nos sentiers paisiblement !



4. ENTRETIEN DES ARBRES : des obligations bien règlementées pour la sécurité de tous !

Les personnes qui profitent d'un jardin et de sa végétation doivent élaguer les arbres qui s'y trouvent. Dans le détail, il faut savoir que tout un chacun est tenu de couper les branches d'un arbre planté dans son terrain dès lors que celles-ci poussent au-delà des limites de la propriété. **Autrement dit, il faut couper les branches qui dépassent chez les voisins.**



Concrètement, un arbre qui se développe chez le voisin (privé ou public) n'a que des désavantages : en cas de problème (casse, blessure) à la suite d'une chute de branche, **le propriétaire sera considéré responsable.**

Nous vous demandons d'élaguer les branches de vos arbres qui s'emmêlent dans les fils téléphoniques, afin d'éviter toute coupure. En effet, certains aînés de notre commune dépendent du service de téléassistance et toute coupure téléphonique pourrait s'avérer très préjudiciable pour eux...



Si les branches dépassent sur un terrain public ou sur la rue, après plusieurs mises en demeure restées sans action de la part du propriétaire de la parcelle, la Commune se substituera à ce manquement et exécutera les travaux d'office.



IMPORTANT

Les frais occasionnés feront l'objet d'une **demande de recouvrement** auprès des autorités compétentes.

Mieux respirer
c'est ça l'idée !
AGIR POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

ARRÊTONS DE BRÛLER !
Valorisons nos déchets verts

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants atmosphériques, en particulier de particules fines. Elle contribue ainsi à la dégradation de la qualité de l'air et a des conséquences sanitaires potentiellement graves sur la santé. Avec l'accroissement et l'intensification des étés caniculaires, le brûlage à l'air libre des végétaux constitue également un facteur aggravant de risques incendies.

Le brûlage à l'air libre fait ainsi l'objet d'un cadre légal (Article L-541-21-1 du Code de l'Environnement) qui a récemment renforcé le caractère d'interdiction stricte de cette pratique pour les pratiques non professionnelles.

Nous vous rappelons qu'une plateforme de broyage est à votre disposition au local communal.

Les résidus liés à l'entretien des jardins et espaces verts doivent être considérés comme des ressources plutôt que des déchets !

Pour rappel, le non-respect de la réglementation expose le contrevenant à une amende de 4^e classe pouvant s'élever jusqu'à 750 €.

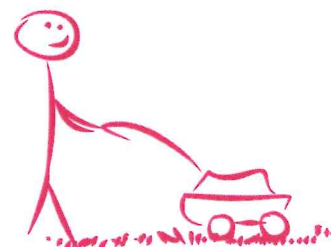
La pratique du brûlage des déchets verts par les professionnels (agriculteurs et forestiers) est encadrée par le Code Rural, lequel ne prévoit pas d'interdiction stricte.



RAPPEL : HORAIRES DE TONTE

La tonte de la pelouse est soumise aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi, sauf jours fériés : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00





**BULLETIN DE
L'ÉCOLE
NOTRE-DAME**



Ecole Notre-Dame

Une année haute en projets et en partage.

L'école Notre-Dame accueille les enfants de la petite section au CM2 autour des valeurs de partage, de coopération et d'écoute.



Différentes pédagogies et pratiques permettent aux enfants d'expérimenter, d'apprendre à leur rythme dans un cadre verdoyant et privilégié.

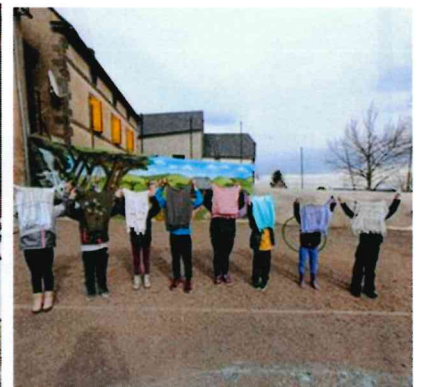
- Ecole Dehors -

L'école dehors offre aux enfants un contexte d'apprentissage en extérieur : le calcul, le lexique, le langage oral, les sciences, la motricité ...

L'objectif est d'allier classe dedans et classe dehors.

Une démarche encouragée avec des intervenants extérieurs

Des spécialistes interviennent régulièrement sur l'école (intervenants nature, intervenants art et culture ...) avec pour objectif de découvrir différemment notre environnement proche : observation du cycle des saisons avec les changements faune et flore, collecte des éléments naturels pour créer des œuvres d'art, pratique de la musique en extérieur, jeux, fabrication de moulins à eau, sport sur le plateau, sorties neige ... Tous ces événements partagés permettent aux enfants de coopérer, d'échanger et d'apprendre concrètement.



Ils ont aussi réalisé des sacs en tissu, dans le cadre d'un atelier recyclage, ainsi que des éponges en tissu.

Le potager des enfants

Les enfants ont réalisé un potager qui nous a offert de nombreuses tomates et courgettes :-)



En classe, plusieurs pratiques sont développées : des ateliers dits Montessori, des ateliers différenciés pour que chaque enfant progresse à son rythme, des plans de travail adaptés aux besoins de chacun « parce qu'un enfant n'est pas un vase que l'on remplit mais une source que l'on laisse jaillir » Maria Montessori.

Echanges scolaires

Nous avons pu partager notre expérience avec l'école de Massillon en centre-ville de Clermont-Ferrand dans le cadre d'un échange scolaire. Après plusieurs semaines de correspondance, les élèves se sont rencontrés pour deux échanges : une journée culture à Clermont et une journée visite d'exploitation avec dégustation de produits locaux : beurre, crème, Saint-Nectaire...

Réalisation de nos premiers carnets de voyage

Les enfants ont réalisé un carnet de voyage « Promenade au Vernet-Sainte-Marguerite ». Leurs recherches sur les fouilles effectuées au Puy d'Alou, leurs découvertes sur la faune et la flore du ruisseau du Vernet, leurs apprentissages sur les différents volcans sont inscrits dans un support « Carnet de voyage jeunesse » qui a été exposé au salon du carnet de voyage.

Projets avec la médiathèque

Chaque année, l'école participe aux activités proposées par la médiathèque de Besse.

L'année dernière, ils ont créé un jeu. Ils ont participé à une journée de rencontre avec les autres écoles de la Communauté de Communes pour échanger et jouer. Ils en ont profité pour effectuer le parcours d'orientation dans Besse.



Ce fut une année également sportive !

Il y a tout d'abord eu la piscine, puis les 30 minutes de sport par jour préconisées par l'éducation nationale et enfin notre projet – vélo - .

Les élèves ont passé les premières étapes du – Savoir rouler – demandé maintenant par l'éducation nationale. Certains d'entre vous nous ont peut-être croisés en fin d'année à vélo dans nos magnifiques paysages !



La sortie vélo s'est finalisée en juin par une sortie jusqu'au parc des myocastors à Saint-Nectaire, à vélos pour les plus grands et en calèche pour les plus jeunes.

Pour clôturer le projet volcan mené l'année dernière, nous avons effectué notre sortie de fin d'année à Vulcania . Les petits ont participé à l'atelier recherches de traces de dinosaures, les grands ont appris le fonctionnement des séismes avec expériences en laboratoires.

Les travaux

Pour l'année 2023-2024, l'école continue sa phase de travaux.

L'école a bénéficié d'un leg à utiliser sous certaines conditions, ce qui nous a permis de changer les fenêtres du 1^{er} étage. Les éclairages ont aussi été changés pour un passage au LED à la fois dans les classes et dans la garderie.

La journée travaux effectuée avec l'aide des parents d'élèves a permis la rénovation des volets, ainsi que l'embellissement de certains murs intérieurs, le portail a aussi été rénové.

Informations pratiques :

L'école accueille tous les enfants de la petite section au CM2.

La garderie est ouverte à partir de 7h15 jusque 18h30. Un service de restauration est proposé tous les midis. Api Restauration est la société fournissant les plats.

Les cours de catéchisme sont proposés tous les jeudis après l'école par Marie-France Guieze dans les locaux de l'école.

Si vous souhaitez nous contacter : ecolenotredame63710@orange.fr / 04.73.88.62.76

Toute notre actualité est disponible sur notre page Facebook :

École Privée Notre Dame du Vernet St Marguerite.

Ainsi que sur notre site internet ecolenotredamevernetsaintemarguerite.com

N'hésitez pas à nous suivre !

